



ECOWAS COMMISSION  
COMMISSION DE LA CEDEAO  
COMISSÃO DA CEDEAO

## Termes de référence

### **Engagement d'un consultant pour développer une plateforme de demande de visa en ligne pour les migrants de pays tiers entrant dans la région de la CEDEAO**

#### **A. Contexte**

- 1) La région de la CEDEAO est un vaste territoire avec un pourcentage élevé de ses citoyens migrant principalement à l'intérieur de la région. La mobilité des citoyens au sein de la région de la CEDEAO constitue également une composante essentielle de la construction régionale, qui est elle-même une condition préalable à une intégration réussie de l'économie ouest-africaine dans la mondialisation et à la mise en œuvre de divers accords économiques internationaux. Parallèlement au désir de créer un espace régional sans frontières, la libération de la mobilité des personnes dans la région est officiellement entrée en vigueur avec l'adoption du protocole phare en trois phases sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement en 1979, 1986 et 1990 respectivement.
- 2) L'adoption d'un système de visa unique de type Schengen (ECOVISA) par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO en 2011 vise à stimuler le tourisme et à stimuler les activités économiques dans la région. Il vise également à atténuer les difficultés rencontrées par les visiteurs étrangers, les touristes, les investisseurs lorsqu'ils prévoient de voyager dans la zone communautaire.
- 3) Compte tenu de la nécessité d'accélérer le processus de mise en œuvre, la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO a mandaté la Commission de la CEDEAO pour développer les modalités de mise en œuvre harmonieuse de l'ECOVISA. Dans le cadre de ce mandat, des réunions ont eu lieu avec les parties prenantes et des étapes cruciales ont été franchies vers cet objectif.

- 4) Sur les modalités de mise en œuvre de l'ECOVISA, les ministres sectoriels ont approuvé ce qui suit :
  - a. Un coût de 120 \$ (cent vingt dollars) pour les adultes de 18 ans et plus, 60 \$ (soixante dollars) pour les mineurs âgés de 6 à 17 ans, et gratuit pour les enfants de 5 ans et moins. Ce coût s'applique à un visa d'entrée unique avec une période de validité de 90 jours.
  - b. Pour les citoyens de l'Union africaine, la réunion a recommandé un coût de 40 \$ (quarante dollars) pour les adultes, 20 \$ (vingt dollars) pour les mineurs âgés de 6 à 17 ans, et gratuit pour les enfants de 5 ans et moins. Ce coût s'applique à un visa d'entrée unique avec une période de validité de 90 jours.
  - c. La réunion a recommandé l'utilisation d'ECOBANK et de sa correspondance pour gérer les transactions liées à l'ECOVISA compte tenu de son exploitation étendue dans les quinze (15) pays de la CEDEAO.
  - d. En ce qui concerne les méthodes de paiement, la réunion a recommandé des méthodes de paiement en ligne et sur place et l'utilisation du dollar américain (US\$) comme monnaie standard pour le paiement.
  - e. La validité de l'ECOVISA devrait être pour une période renouvelable de 90 jours.
- 5) C'est dans ce cadre que la Commission souhaite recruter les services d'un consultant pour développer une plateforme de demande d'ECOVISA en ligne pour les migrants de pays tiers (citoyens de pays en dehors de la région de la CEDEAO) qui souhaitent entrer dans la région de la CEDEAO.

## **B. Objectif de la mission**

- 6) L'objectif de la mission est de développer une plateforme de demande d'ECOVISA en ligne pour les migrants de pays tiers entrant dans la région de la CEDEAO.
- 7) De façon spécifique, cela implique :
  - a. La conception et la mise en œuvre d'une plateforme de demande de visa en ligne (ECOVISA) conviviale pour les migrants de pays tiers.
  - b. Veiller à ce que le système soit conforme aux normes internationales et aux politiques de la CEDEAO.
  - c. Améliorer la sécurité, l'efficacité et l'accessibilité du processus de demande de visa.

### **C. Champ d'application des travaux**

- 8) Cette mission couvrira les États membres de la CEDEAO.
- 9) Cette mission nécessitera (1) une analyse des systèmes de demande de visa existants et l'identification des caractéristiques clés pour l'ECOVISA ; (2) le développement d'une plateforme numérique complète pour la demande, le traitement et la délivrance de visas ; (3) l'intégration de fonctionnalités de sécurité et de mesures de protection des données ; et (4) une collaboration avec les États membres de la CEDEAO pour l'intégration du système.

### **D. Livrables**

- 10) Les livrables attendus de cette mission sont :
  - a. Une plateforme de demande de visa en ligne entièrement fonctionnelle.
  - b. Une documentation détaillée et des guides d'utilisation pour la plateforme.
  - c. Des modules de formation pour les fonctionnaires de l'immigration de la CEDEAO.
  - d. Un rapport sur le processus de mise en œuvre et des recommandations pour des améliorations futures.
  - e. Tous les documents doivent être soumis dans un format électronique modifiable.

### **E. Dispositif de supervision**

- 11) Le consultant travaillera sous la supervision du Directeur de la Libre Circulation des Personnes et de la Migration de la CEDEAO, qui a la responsabilité de la réalisation de cette mission.

### **F. Étapes clés**

- 12) Il est vivement conseillé au consultant de prendre en compte les étapes clés suivantes lors du développement de la plateforme de demande de visa en ligne ECOVISA :
  - a. Collecte et analyse des exigences
  - b. Conception et planification du système
  - c. Phase de développement
  - d. Phase de tests
  - e. Déploiement et formation
  - f. Revue et maintenance post-déploiement

## **G. Durée de la consultation**

- 13) La consultation est d'une durée de **4 mois** du début à la fin, à partir de la date de signature du contrat entre le consultant et la Commission de la CEDEAO.

## **H. Paiement**

- 14) Le paiement sera basé sur la réalisation d'assignments spécifiques ;  
15) Tous les paiements seront effectués sur présentation de documents justificatifs réels.

## **I. Qualifications et expérience requises**

- 16) Qualifications techniques :

- Un diplôme de licence ou de maîtrise en informatique, technologie de l'information, ingénierie logicielle, ou un domaine connexe.
- Maîtrise des langages de programmation pertinents (tels que Java, Python, .NET), de la gestion de base de données (comme SQL, Oracle), et des technologies de développement web (HTML, CSS, JavaScript).
- Connaissances dans la conception d'architectures de systèmes évolutives, sécurisées et efficaces, y compris des solutions basées sur le cloud.
- Compréhension des principes de cybersécurité, des lois sur la protection des données, et expérience dans la mise en œuvre de plateformes en ligne sécurisées, en particulier celles traitant des données personnelles sensibles.
- Compétences dans la conception d'interfaces utilisateur conviviales, en tenant compte de la diversité des utilisateurs, y compris ceux ayant une compétence technologique limitée.

- 17) Expérience professionnelle :

- Au moins cinq (5) ans d'expérience dans le développement de plateformes pour le traitement des visas, l'immigration ou des systèmes similaires liés au gouvernement.
- Capacité avérée à gérer des projets informatiques à grande échelle, y compris les calendriers, les budgets et les équipes interfonctionnelles.
- Expérience de travail avec des gouvernements ou des organismes internationaux : familiarité avec les processus bureaucratiques, la conformité légale et le travail dans un environnement multi-acteurs.
- Compréhension des règlements et pratiques de la CEDEAO : connaissance des politiques de la CEDEAO, de la dynamique régionale et des cadres juridiques concernant l'immigration et la gestion des données.

18) Compétences et qualifications supplémentaires :

- Maîtrise de l'anglais et du français.
- Capacité à communiquer efficacement des concepts techniques à des parties prenantes non techniques et à collaborer avec diverses équipes.
- Pensée créative et capacités de résolution de problèmes pour relever les défis uniques du projet.
- Capacité à s'adapter aux exigences et environnements changeants du projet.
- La connaissance de la CEDEAO et de ses États membres sera un avantage supplémentaire.

**J. Procédure de candidature et de sélection**

- 19) Les Consultants intéressés qui répondent aux exigences ci-dessus sont invités à adresser leur manifestation d'intérêt à la **Commission de la CEDEAO, Direction de l'Administration Générale, à l'attention du Chef de la Division des Marchés Publics, Plot 101, Yakubu Gowon Crescent, Asokoro District, Abuja, Nigeria**, en utilisant la ligne objet " *Engagement d'un consultant pour développer une plateforme de demande de visa en ligne pour les migrants de pays tiers entrant dans la région de la CEDEAO* " et à l'envoyer à aux adresses électroniques : [ikkamara@ecowas.int](mailto:ikkamara@ecowas.int) avec copie à [sbangoura@ecowas.int](mailto:sbangoura@ecowas.int), [procurement@ecowas.int](mailto:procurement@ecowas.int), [asiaw-boateng@ecowas.int](mailto:asiaw-boateng@ecowas.int), and [oajugwo@ecowas.int](mailto:oajugwo@ecowas.int).

**Veillez noter que seules les candidatures répondant aux exigences seront acceptées et que seules les personnes présélectionnées seront contactées.**